

DÉPÔT du PROCÈS-VERBAL de SYNTHÈSE

Le présent procès-verbal de synthèse et ses annexes édités en deux exemplaires ont été signés le 25 mars 2019 aux bureaux de THONON agglomération à BALLAISON par :

le représentant du maître d'ouvrage

M. Thomas CAROCHE
Service Urbanisme
Thonon Agglomération



le commissaire enquêteur Philippe Jacquemin

Chaque signataire a pris en charge un exemplaire du document paraphé.

Conformément aux prescriptions du Code de l'Environnement (article R 123-18) le maître d'ouvrage est invité à adresser, sous quinzaine, au commissaire enquêteur un mémoire en réponse aux observations enregistrées au cours de l'enquête.